

Les barèmes de dépenses sont les suivants :

Déjeuner	9,95 \$
Dîner	22,25 \$
Souper	27,55 \$
Coucher (maximum avec pièce justificative)	137,10 \$
(sans pièce justificative)	35,00 \$
Stationnement et taxi	sur production de pièce
Kilométrage	0,46 \$
Kilométrage (voiture hybride)	0,51 \$

FRAIS DE GARDE

Nombre d'enfants	1	2	3	+ de 3 enfants
Avant-midi	11,10 \$	16,70 \$	22,00 \$	5,75 \$
Après-midi	11,10 \$	16,70 \$	22,00 \$	5,75 \$
Soirée – pour le travail après 18 h	16,90 \$	22,00 \$	27,35 \$	5,75 \$
Nuit – pour le travail après 24 h	22,30 \$	32,90 \$	45,85 \$	5,75 \$

En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de 11,10 \$ pour 1 enfant et de 5,75 \$ additionnels pour chaque enfant.

P.S. Les frais de garderie ne sont pas payables aux conjoint-es.